

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 43 (1935)
Heft: 5

Artikel: Remarques sur une récente note sur quelques chevauchées au XIV^{me} et au XV^{me} siècles
Autor: Küpfer, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-33427>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Remarques sur une récente NOTE SUR QUELQUES CHEVAUCHÉES

Dans le fascicule de juillet-août 1935 de la *Revue historique vaudoise*, nous avons publié des « notes sur quelques chevauchées » (p. 245 et suiv.). A propos de la quatrième, concernant l'expédition en Valais de 1384, M. le professeur André Kohler, dont les lecteurs de cette revue ont eu mainte occasion d'apprécier l'érudition si sûre, nous a suggéré quelques remarques propres à élucider le texte que nous avons rapporté.

1. A partir de la 3^{me} ligne, M. K. propose de mettre entre parenthèses depuis « lieu », non compris, jusqu'à « de Prel », compris, à la 5^{me} ligne, en lisant « Teneur » au premier mot de cette parenthèse.

2. La date du 19 septembre 1384 serait non pas, comme nous le pensions, celle de l'achat de « l'aisement » en question, mais celle de son dépôt à Morges, au retour de la campagne.

3. La « mey » (forme ancienne du mot maie) pouvait être non seulement un pétrin ou une huche à pain, mais aussi une sorte de coffre muni d'un couvercle — ici un coffre à vaisselle et batterie de cuisine.

4. Les « astos » étaient des broches à rôtir les viandes (du latin *hasta*), et non des sièges, ainsi que nous le pensions, ayant cru voir là le radical du mot diminutif « astochet » qui est assez fréquent dans les comptes de la châtellenie de Morges et signifie siège, banc.

Pour ces deux mots M. K. s'en réfère à Littré et au *Dictionnaire de l'Ameublement* de Henry Havard.

5. Notre texte donne « écuellen de platre », et nous avons interprété cela comme désignant de la faïence. M. K. propose de lire « écuellen de plates », c'est-à-dire revêtues de métal. Il s'appuie sur l'article « Doublé » du *Dictionnaire de l'Ameublement* précité.

6. Quant à la dernière phrase du mémoire, M. K. en propose la lecture comme suit : « Le remanent de l'aise-ment entré ès comptes qui deffaut cy endroit (qui manque ici) fut perdu à (ou en) l'ost devant Syons. »

Toutes ces remarques nous semblent justes et nous en remercions vivement M. Kohler.

E. KÜPFER.

CHRONIQUE

Dans la vieille cuisine du château de La Sarraz s'est tenue, le 27 août, sous la présidence de M. Adolphe Burnat, l'assemblée annuelle de la *Société du Musée romand*.

Après avoir salué la présence de M. Vannod, syndic de La Sarraz, M. Burnat donna lecture du rapport annuel ; il déplora la mort de Robert de Mandrot, membre du comité. En attendant la publication de la monographie de La Sarraz, un guide de la contrée Vallorbe à Orbe consacre quelques pages et des clichés au château. M. Burnat a adressé de vifs remerciements à la châtelaine, M^{me} de Mandrot, pour son hospitalité et sa compréhension, à MM. Charles Besuchet, gérant du domaine, et Kaiser, qui dirige les visiteurs du château.

Les comptes, présentés par M. R. de Cérenville, banquier à Lausanne, présentent pour l'exercice 1934 un boni de 457 fr. qui, ajouté au solde actif de 4093 fr. 50 reporté de 1933, porte le solde actif de produits et pertes à 4552 fr. 50, reporté à nouveau.

Les immeubles figurent à l'actif pour 484,807 fr., le mobilier et les collections pour 150,870 fr., les titres en portefeuille pour 2940 fr.